



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement. AP n°3 - AP n° 5 - AP n° 6 - AP n° 11 - AP n° 12 - AP n° 13 - AP n° 14 - AP n° 16

DE20160321_51	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

R E S S O U R C E S

Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement. AP n°3 - AP n° 5 - AP n° 6 - AP n° 11 - AP n° 12 - AP n° 13 - AP n° 14 - AP n° 16

Finances / Budget
id : 1297

Conseil municipal
21 mars 2016

51

Rapporteur : Vincent YOU

ESPACES PUBLICS SECTEUR OUEST 3EME PHASE (AP N° 3 – BUDGET PRINCIPAL)

Par délibération n° 50 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l' AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2015	2016
3/2011	Espaces publics secteur ouest 3ème phase	7 874 152,93 €	7 658 872,93 €	64 584,00 €	150 696,00 €

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération, il convient de diminuer l'autorisation de programme de 37 060,48 € et d'ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2016	2017
3/2011	Espaces publics secteur ouest 3ème phase	7 837 092,45 €	7 353 916,22 €	382 480,23 €	100 696,00 €

**ESPACES PUBLICS SECTEUR OUEST 4EME PHASE
(AP N° 5 – BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n° 50 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2015	2016
5/2012	Espaces publics secteur ouest 4ème phase	663 841,32 €	36 123,32 €	188 316,00 €	439 402,00 €

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération, il convient d'ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2016	2017
5/2012	Espaces publics secteur ouest 4ème phase	663 841,32 €	36 123,32 €	308 316,00 €	319 402,00 €

**RESIDENTIALISATIONS SECTEUR OUEST
(AP N° 6 – BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n° 50 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2015	2016
6/2012	Résidentialisations secteur ouest	1 221 584,00 €	430 987,00 €	423 404,00 €	367 193,00 €

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération, il convient d'ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2016	
6/2012	Résidentialisations secteur ouest	1 221 584,00 €	349 925,22 €	871 658,78 €	

<p>ESPACES PUBLICS SECTEUR OUEST</p> <p>5EME PHASE</p> <p>(AP N° 11- BUDGET PRINCIPAL)</p>

Par délibération n° 50 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2015	2016
11/2014	Espaces publics secteur ouest 5ème phase	1 539 043,00 €	600 480,00 €	408 800,00 €	529 763,00 €

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération et de la modification du coût des opérations de l' ORU de Basseau Grande Garenne suite à l'avenant n° 6 , il convient de diminuer l'autorisation de programme de 169 174 € et d'ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2016	2017
11/2014	Espaces publics secteur ouest 5ème phase	1 369 869,00 €	365 705,91 €	543 574,09 €	460 589,00 €

**CELLULES COMMERCIALES PLACE DE BASSEAU
(AP N° 12 – BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n° 50 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement suivante :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2015	2016
12/2014	Cellules commerciales place de Basseau	707 030,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €	607 030,00 €

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération, il convient d'ajuster le montant des crédits de paiement comme suit :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2016	2017
12/2014	Cellules commerciales place de Basseau	707 030,00 €	33 806,96 €	531 193,04 €	142 030,00 €

**SALLE POLYVALENTE LUNESSE
(AP N° 13 – BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n° 50 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement suivante :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP		
				2015	2016	2017
13/2014	Salle polyvalente Lunesse	4 084 691 €	100 000 €	327 925 €	3 407 356 €	249 410 €

Compte tenu du calendrier du projet prévoyant dès 2016 la cession de terrains à ANGDIS, il convient d'ajuster le montant des crédits de paiement comme suit :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				CP 2016
13/2014	Salle polyvalente Lunesse	4 084 691,00 €	74 313,52 €	4 010 377,48 €

**CEZANNE RENOIR ETANCHEITE
(AP N° 14- BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n° 51 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a voté la création de l'autorisation de programme / crédits de paiement suivante :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
			2015	2016
14/2015	Cézanne Renoir étanchéité	373 600,00 €	125 000,00 €	248 600,00 €

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération, il convient d'ajuster le montant des crédits de paiement comme suit :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				2016
14/2015	Cézanne Renoir étanchéité	373 600,00 €	864,00 €	372 736,00 €

**MULTI-ACCUEIL MA CAMPAGNE
(AP N° 16- BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n° 52 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a voté la création de l'autorisation de programme / crédits de paiement suivante :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
			2015	2016	2017	2018
16/2015	Multi-accueil Ma Campagne	2 250 000,00 €	120 000 €	410 000 €	1 220 000 €	500 000 €

Compte tenu de l'état d'avancement de l'opération, il convient d'ajuster le montant des crédits de paiement comme suit :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
			2016	2017	2018	2019
16/2015	Multi-accueil Ma Campagne	2 250 000,00 €	120 000 €	215 000 €	1 250 000 €	665 000 €

Il vous est proposé d'approuver les modifications des autorisations de programmes et des crédits de paiement telles qu'elles sont définies ci-dessus.

Les crédits de paiement 2016 sont inscrits au budget 2016 du budget principal de la Ville d'Angoulême.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
21 mars 2016

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
évaluation des politiques publiques

